

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

## Bibliographie

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 46 (1905), p. 140

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1905\\_\\_46\\_\\_140\\_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1905__46__140_0)

© Société de statistique de Paris, 1905, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

VI

BIBLIOGRAPHIE

---

**Les Lois d'assurance ouvrière à l'étranger.** — Tome II : *Assurance contre les accidents*, sixième partie, supplément (*suite*) annexes, par Maurice BELLOM, ingénieur au corps des mines

On sait l'œuvre considérable entreprise depuis plus de douze ans et poursuivie par notre infatigable collègue, M. Bellom. En dehors du tome I<sup>er</sup> paru en 1892 et consacré exclusivement à l'assurance contre la maladie, cinq volumes (deux parties principales et trois annexes) ont été publiés de 1892 à 1904, et le sixième supplément ou annexe vient de paraître. Ces six volumes constituent le tome II ayant pour objet l'assurance contre les accidents du travail, dont on connaît l'importance croissante.

C'est toujours l'exposé méthodique de la législation internationale de l'assurance dans tous les pays étrangers, mais l'auteur a continué à envisager la question sous la forme la plus large. C'est ainsi que dans cette dernière publication on rencontre non seulement les lois et règlements généraux de l'assurance contre les accidents du travail (Allemagne 1900, Espagne 1900, Danemark et Italie 1903), mais aussi les dispositions législatives et réglementaires particulières aux accidents survenus dans l'agriculture (Allemagne), dans les travaux de constructions (Allemagne), chez les gens de mer (Allemagne, Danemark, Finlande), ainsi qu'à la responsabilité des patrons (Maryland, Porto-Rico), sans compter les innombrables lois des Etats américains ou des provinces canadiennes et australiennes, de 1900 à 1903. Nous mentionnerons encore des statuts-types, concernant les institutions ou les corporations, destinés à servir de modèles et de base de discussion. Si l'on songe que l'auteur a effectué lui-même les traductions de tous ces documents, on comprendra la portée d'un pareil travail, à la fois exact et complet et dont nous avons eu déjà l'occasion de faire ressortir toute la valeur<sup>(1)</sup>.

Le volume qui vient de paraître justifie une fois de plus la méthode impeccable de l'auteur. Il se termine en effet par deux tables, l'une analytique, l'autre alphabétique, contenant l'ensemble des six volumes du tome II, relatif à l'assurance contre les accidents du travail. Elles permettent des recherches faciles et rapides sans lesquelles la question constituerait un véritable dédale.

L'utilité d'une pareille œuvre est donc incontestable, aussi bien pour les personnes intéressées directement, comme les industriels, les directeurs, les patrons, que pour les magistrats, juriconsultes, économistes, qui se trouvent de plus en plus aux prises avec un problème dont les éléments deviennent de plus en plus complexes et les solutions d'espèces de plus en plus délicates. L'amélioration du sort des travailleurs reste toujours la question à l'ordre du jour, et l'ouvrage de M. Bellom y contribuera d'une façon lumineuse et solide.

Le tome III, actuellement sous presse, a trait à l'assurance contre l'invalidité.

E. FLÉCHEY.